

RCS : NIMES
Code greffe : 3003

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 01014
Numéro SIREN : 477 875 132
Nom ou dénomination : SHANAPHONE

Ce dépôt a été enregistré le 13/09/2022 sous le numéro de dépôt B2022/015594

B 15594

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

01012020

31122020

x

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SHANAPHONE		3 PLACE DU PR. Pierre DAUDET	
SIRET	4 7 7 8 7 5 1 3 2 0 0 0 1 1	30000 NIMES	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

Activités exercées Si vous avez changé d'activité, cochez la case

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable à 31% 0 Bénéfice imposable à 28% 0 Déficit

Bénéfice imposable à 15% 18 047 Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2 Plus-values PV à long terme imposables à 15% PV à long terme imposables à 19% PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A

Entreprises nouvelles, art 44 septies Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A Autres dispositifs

Société d'investissement immobilier cotée Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI x NON Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des classes fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Tél:		SARL SHANAPHONE	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date:	30000 Nimes
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Qualité et nom du signataire:	Tel.: 04 66 02 91 00 Fax: 04 66 02 91 01
Examen de conformité fiscale (ECF)		Signature:	Siret: 399 315 613 00691

Copie certifiée conforme

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)	c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)	e		
	f		
	g		
	h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j		
Montant des revenus répartis (5)	Total (a à h)		

1 Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	2 Pour les S.A.R.L. Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	3 Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.								
			Montant des sommes versées :								
			4 à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	5 à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement. Indemnités forfaitaires. Remboursements.		6 à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les Indemnités forfaitaires. Remboursements.					
7	8	9	10	11	12						
ZEGHLI Mohammed ASSOCIE GERANT 2 RUE Emilien R 30900 NIMES	50	2020									
ZEGHLI Abdelmalak ASSOCIE 17 RUE Jean XXIII 30000 NIMES	50	2020	14 559								

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	14 559	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVL de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise SHANAPHONE Néant *

Adresse de l'entreprise 3 PLACE DU PR. Pierre DAUDET 30000 NIMES

Numéro SIRET * 4 7 7 8 7 5 1 3 2 0 0 0 1 1

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				3 1 1 2 2 0 2 0		3 1 1 2 2 0 1 9		
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net			
		1	2	3	4			
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles							
	Fonds commercial *	010	012					
	Autres *	014	016					
	Immobilisations corporelles *	028	030	16 818	16 818			
	Immobilisations financières * (1)	040	042					
	Total I (5)	044	048	16 818	16 818			
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052					
	Marchandises *	060	062	2 577	2 577	1 500		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066					
ACTIF CIRCULANT	Créances (2)							
	Clients et comptes rattachés *	068	070					
	Autres * (3)	072	074	7 615	7 615	5 280		
	Valeurs mobilières de placement	080	082					
	Disponibilités	084	086	70 880	70 880	55 020		
	Charges constatées d'avance *	092	094					
	Total II	096	098	81 072	81 072	61 799		
	Total général (I+II)	110	112	97 890	16 818	81 072	61 799	
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET		
				1		2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		5 000	5 000			
	Ecart de réévaluation	124						
	Réserve légale	126		500	87			
	Réserves réglementées *	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *	131	132					
	Report à nouveau	134		8 568	415			
	Résultat de l'exercice	136		21 248	8 566			
	Provisions réglementées	140						
		Total I	142		35 316	14 068		
		Provisions pour risques et charges	Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		12 959	25 170			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	172	21 248	32 797	22 561		
	Produits constatés d'avance	174						
	Total III	176		45 756	47 731			
	Total général (I + II + III)	180		81 072	61 799			
REVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182				
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 102 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise <u>SHANAPHONE</u>		Néant <input type="checkbox"/> *			
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le [3 1 1 2 2 0 2 0]	Exercice N-1 clos le [3 1 1 2 2 0 1 9]		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210	173 909	136 101	
	Production vendue	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214			
		biens					
		services *	217	218	9 748	8 170	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222			
	Production immobilisée *			224			
	Subventions d'exploitation reçues			226	6 000		
	Autres produits			230	8 260	140	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	197 917	144 411	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	128 909	86 804
Variation de stock (marchandises) *				236	(1 077)	(500)	
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238			
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240			
Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		242	26 224	27 778	
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243	244	762	649	
			642				
Rémunérations du personnel *				250	14 559	18 255	
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	3 402	1 064	
Dotations aux amortissements *				254		518	
Dotations aux provisions			256				
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	2	2	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
Total des charges d'exploitation (II)			264	172 782	134 570		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	25 135	9 840	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280		64	
	Produits exceptionnels (IV)			290			
	Charges financières (V)			294		12	
	Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	1 180	
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348				
Impôts sur les bénéfices *			(VII)	306	2 707	1 326	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	21 248	8 566	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	21 248	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330	92	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Déductions	Entreprise nouvelles (44 septies)	986	Zone franche urbaine (44 octies et octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44 quinquies)	127
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981	Jeune entreprise innovante (44 septies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 quinquies)	991	
Divers (44 quinquies)		345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346	
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G				993	Zone de développement prioritaire (44 septies)	993	
					Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)	138	
					Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 septies)	992	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	18 047	354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356			
Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				370	18 047	372	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cérid-Quadra

Formulaire obligatoire (article 102 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SHANAPHONE

Néant *

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISÉ									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	7 387	442		444		446	7 387		7 387
	Installations générales, agencements divers	450	1 436	452		454		456	1 436		1 436
	Matériel de transport	460	3 000	462		464		466	3 000		3 000
	Autres immobilisations corporelles	470	4 996	472		474		476	4 996		4 996
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490	16 818	492		494		496	16 818		16 818
II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506			
	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	7 387	532		534		536	7 387		
	Installations générales, agencements divers	540	1 436	542		544		546	1 436		
	Matériel de transport	550	3 000	552		554		556	3 000		
	Autres immobilisations corporelles	560	4 996	562		564		566	4 996		
TOTAL		570	16 818	572		574		576	16 818		
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5						
	6	7	8	9	10						
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SHANAPHONE

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés		983
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 370 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)		982
Déficits reportables		984
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis
Déficits de l'exercice		860
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)		870

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996
--	-----	--	-----

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	20 865
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	11 431
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E-SD 2021

5

Formulaire obligatoire (art 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SHANAPHONE				Néant <input type="checkbox"/>		
Exercice ouvert le : 01/01/2020		et clos le : 31/12/2020		Durée en nombre de mois		
				1	2	
DECLARATION DES EFFECTIFS						
Effectif moyen du personnel * :				376	1	
dont apprentis				657		
dont handicapés				651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE						
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE						
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	183 656	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105		
TOTAL 1				106	183 656	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée						
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	2	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143		
Subventions d'exploitation reçues				113	6 000	
Variation positive des stocks				111	1 077	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	8 258	
Retrécissements sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153		
TOTAL 2				144	15 337	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)						
Achats				121	132 959	
Variation négative des stocks				145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	10 681	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	2	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150		
TOTAL 3				152	143 642	
IV- Valeur ajoutée produite						
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)	137	55 352
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	55 357	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE						
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD						
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	183 656	Effectifs au sens de la CVAE *		
				023	0	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026		
Période de référence		024		160		
Date de cessation				186		
<p>(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128</p> <p>* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs</p>						

C-Exp-Quarta

S.A.R.L. SHANAPHONE
3 PLACE DU PROF.PIERRE DAUDET
30000 NIMES

AFFECTATION DES RESULTATS EXERCICE
DU 01/01/2020 AU 31/12/2020

I - PROPOSITION D'AFFECTATION

Je vous propose d'affecter les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Soit un bénéfice en EUROS de 21 248

- Report à nouveau déficitaire
- Réserve légale
- Réserve statutaire
- Report à nouveau 21 248

- Réserve Plus Value Long Terme
- Dividendes

II - RESOLUTION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Extrait de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 30 JUIN 2021

Les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2020 reçoivent l'affectation suivante :

- Report à nouveau déficitaire
- Réserve légale
- Réserve statutaire
- Report à nouveau 21 248
- Réserve Plus Value Long Terme
- Dividendes

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Certifié conforme

Le Gérant


SARL SHANAPHONE
3 place Pierre Daudet
30000 Nîmes
Tél. : 04 66 02 91 00 Fax : 04 66 02 91 01
Siret : 399 315 613 00691

" SHANAPHONE"
Société à responsabilité limitée
Au capital de 5 000,00 Euros
Siège social : 3 PLACE DU PROF.PIERRE DAUDET

30000 - NIMES
R.C.S. NIMES B 477 875 132
SIRET 477 875 132 000 11

<p align="center">PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2021</p>

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, ET LE TRENTE JUIN,

A SEIZE HEURES,

Les associés de la société "SHANAPHONE", société à responsabilité limitée au capital de Cinq Mille Euros (5 000,00) divisé en Cent (100.00) parts sociales de Cinquante Euros (50,00) chacune, dont le siège social est à NIMES (30000) – 3 Place du Prof .Pierre Daudet se sont réunis audit siège, sur convocation qui a été faite par la gérance.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur ZEGHLI Mohamed, associé gérant de la société.

Il a été signé en entrant en séance une feuille de présence par tous les associés présents ou représentés.

La feuille de présence constate que les associés présents ou représentés possèdent Cent parts sociales sur les Cent composant le capital social.

Le président constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Le président rappelle qu'il est également présent en qualité de Gérant de la société.

Puis il rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion de la Gérance sur l'activité de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- Rapport sur les conventions visées à l'article L223-19 du Code de Commerce,
- Approbation desdites conventions ainsi que des comptes et opérations de l'exercice ; quitus à la Gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rémunération de la gérance.

Le président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- un exemplaire de la lettre de convocation,
- le rapport de gestion de la gérance,
- le rapport spécial de la gérance,
- le bilan, le compte de résultat et l'annexe, de l'exercice écoulé, clos le 31 décembre 2020,
- un exemplaire des statuts,

- enfin, le texte des résolutions qui seront proposées au vote de l'assemblée.

Puis il rappelle que le rapport de gestion et celui sur les conventions de l'exercice, le bilan, le compte de résultat et l'annexe, ainsi que le texte des résolutions proposées ont été adressés par la gérance à chaque associé non gérant au moins quinze jours avant la date de l'assemblée et que, pendant ledit délai, l'inventaire a été tenu à leur disposition au siège social.

Le président donne ensuite lecture des rapports de la gérance.

Cette lecture terminée, il ouvre la discussion.

La discussion close et personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Les associés, connaissance prise des documents prescrits par la loi, approuvent le rapport de gestion, l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe concernant l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils leur ont été présentés et faisant ressortir un bénéfice de 21 248 Euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant sur les conventions visées à l'article L223-19 du Code de Commerce, approuve les conventions qui y sont énoncées, telles qu'elles lui ont été exposées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Les associés, considérant l'adoption des résolutions qui précèdent, donnent quitus à la gérance de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate que l'exercice clos le 31 décembre 2020 se solde par un bénéfice de 21 248 Euros et décide, en conséquence, de l'affecter de la manière suivante:

- Report a Nouveau,
soit, 21 248,00

- TOTAL égal au bénéfice de l'exercice 21 248,00 Euros

Conformément aux dispositions de la loi du 12 Juillet 1965, il est indiqué qu'il n'a pas été distribué de dividendes qu'il n'y a eu aucune distribution au cours des trois dernières exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

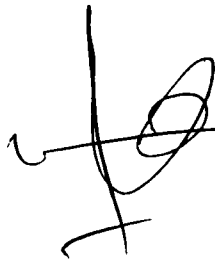
La collectivité des associés décide de ne pas attribuer de rémunération à la gérance au titre de l'exercice écoulé..

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à Seize Heures Trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal signé par la gérance et tous les associés présents et les mandataires des associés représentés.

copie certifier conforme.



SARL SHANAPHONE
3 place Pierre Daudet
30000 Nîmes
Tél. : 04 66 02 91 00 Fax : 04 66 02 91 01
Siret : 399 315 613 00691

" SHANAPHONE"
Société à responsabilité limitée
Au capital de 5 000,00 euros
Siège social : 3 PLACE DU PROF.PIERRE DAUDET

30000 - NIMES
R.C.S. NIMES B 477 875 132
SIRET 477 875 132 000 11

<p align="center">RAPPORT DE GESTION DE LA GÉRANCE SUR LA SITUATION ET L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ DURANT L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020</p>

Chers Associés,

Nous vous avons convoqué en assemblée générale ordinaire afin que conformément aux dispositions légales et réglementaires, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, et vous rendre compte de l'activité de notre société pendant ledit exercice.

Pour votre information, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, savoir :

- le bilan ;
- le compte de résultat ;
- l'annexe ;
- le texte des résolutions soumises à votre approbation.

En outre, l'inventaire est tenu à votre disposition au siège social, ainsi que le rapport spécial visé à l'article L 223-19 du Code de Commerce.

I - PRESENTATION DES COMPTES

Nous vous précisons tout d'abord que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice de 21 248 euros, après déduction des amortissements et provisions réglementaires et justifiés, au sujet duquel nous vous ferons, ci-après, une proposition d'affectation, conforme aux stipulations de nos statuts.

II - RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

- Au cours de cet exercice, notre chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 183 657 euros, contre au cours de l'exercice précédent, 144 271 euros soit une augmentation de 39 386 euros.

- Alors qu'elles s'élevaient à 134 570 euros à l'exercice précédent, les charges d'exploitation de l'exercice clos le 31/12/2020 se sont élevées à 172 782 euros,

- Les frais de personnel pour cet exercice sont de 14 559 euros.

Le résultat d'exploitation avant produits et charges divers fait apparaître un bénéfice de 25 135 euros.

Le résultat net fait apparaître un bénéfice de 21 248 euros

- **Au cours de l'exercice écoulé :**

Notre chiffre d'affaire est en augmentation.

- **Evolution prévisible :**

Le chiffre d'affaire devrait se maintenir pour l'année 2021
Un bénéfice devrait être constaté.

Evènements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date du présent rapport:

Néant.

- Activités en matière de recherche et de développement :

Néant.

- Prises de participation :

Néant.

- Activité des filiales et résultats :

Néant.

- Tableau des filiales et participations :

Néant.

- Réintégration des dépenses visées à l'article 39-5 du C.G.I.:

Néant.

- Approbation des dépenses somptuaires :

Néant.

III - CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 223-19 DU CODE DE COMMERCE

Vous trouverez, par ailleurs, notre rapport spécial sur les conventions susceptibles de tomber sous le coup de l'article L 223-19 du Code de Commerce et dont nous vous demanderons la ratification à l'assemblée ainsi que le prévoit le projet de résolutions ci-joint.

IV - PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice, savoir 21 248 euros, de la manière suivante :

- Report à Nouveau déficitaire, 21 248 euros

Conformément aux dispositions de la loi du 12 Juillet 1965, il est indiqué qu'il n'a pas été distribué de dividendes au cours des trois derniers exercices.

V - RESOLUTIONS PARTICULIERES

- REMUNERATION DE LA GERANCE

La collectivité des associés a décidé de ne pas attribuer de rémunération à la gérance au titre de l'exercice écoulé.

VI - PUBLICITE DES COMPTES

Aux termes de l'article 44-1 nouveau du décret sur les sociétés commerciales, résultant du décret comptable du 29 Novembre 1983, et modifié par le décret du 1er Mars 1985, toute société à responsabilité limitée est tenue de déposer, en double exemplaire, au Greffe du Tribunal, pour être annexés au Registre du Commerce et des Sociétés, dans le mois qui suit leur approbation par l'assemblée ordinaire des associés :

- les comptes annuels, le rapport de gestion, ainsi que, le cas échéant, les comptes consolidés, le rapport sur la gestion du groupe et les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et les comptes consolidés, éventuellement complétés de leurs observations sur les modifications apportées par l'assemblée aux comptes annuels qui leur ont été soumis ;
- la proposition d'affectation du résultat soumise à l'assemblée, et la résolution d'affectation votée.

En cas de refus d'approbation, une copie de la délibération de l'assemblée est déposée dans le même délai.

Les résolutions que nous vous soumettons correspondent à nos propositions. Nous espérons qu'elles auront votre agrément et que vous voudrez bien donner à la gérance quitus de sa gestion.

Le Gérant

copier certifié conforme



SARL SHANAPHONE

3 place Pierre Daudet
30000 Nîmes

Tél. : 04 66 02 91 00 Fax : 04 66 02 91 01
Siret : 399 315 613 00691